



MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION	ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°2026/0346
SERVICE ÉMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Patrice MARBOUTIN, directeur du cycle de l'eau. <hr/> Nomenclature Acte : 5.5 – Délégation de signature

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9, L.5211-4-1 et L.5211-4-2,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2026 élisant Monsieur Frédéric DUTIN, Président de Mont de Marsan Agglomération,

Considérant que pour tendre vers une simplification et une plus grande rapidité des procédures administratives, il est nécessaire d'accorder au directeur du cycle de l'eau, en matière de gestion des eaux pluviales urbaines et en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, une délégation de signature pour certains actes de gestion courante,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Patrice MARBOUTIN, directeur du cycle de l'eau, est autorisé, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer les documents suivants, inhérents au fonctionnement du service « GEPU et GEMAPI » :

Finances / commande publique :

- bons d'engagement comptable et devis d'un montant inférieur à 4 000€ HT,
- visa des bordereaux comptables dans le cadre de la dématérialisation des procédures avant signature électronique par l'élu,
- certification du service fait.

Usagers – Fonctionnement du service :

- courriers relatifs au règlement de factures,
- courriers d'information,
- courriers de réponse aux doléances des usagers.

Article 2 : La délégation de signature en matière de plans de prévention lors d'interventions d'entreprises est accordée comme suit :

- Travaux du service « GEPU » : à Monsieur Pierre TANGUY, responsable du service « GEPU & GEMAPI » et, en son absence, à Monsieur Jean-Claude PRIAM, responsable adjoint. En l'absence de Monsieur Pierre TANGUY et de Monsieur Jean-Claude PRIAM, la présente délégation est donnée à Monsieur Patrice MARBOUTIN, directeur du Cycle de l'Eau.



- Travaux du service « GEMAPI » : à Madame Astrid BATS, chargée de mission. En son absence, la présente délégation est donnée à Monsieur Patrice MARBOUTIN, directeur du cycle de l'eau.

Article 3 : En cas d'absence de Monsieur Patrice MARBOUTIN, la délégation de signature en matière de bons d'engagement comptable, de devis d'un montant inférieur à 4 000€ HT, de visa de bordereaux comptables est accordée à Madame Nelly DUCLA, responsable du pôle comptabilité/finances du pôle cycle de l'eau.

Fait à Mont de Marsan, le 8 avril 2026.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération



Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).